

MARCHÉ À SUIVRE

Pour en savoir plus et vérifier votre éligibilité aux aides, contactez dès aujourd'hui la Ville de Montbard.

Les équipes de SOLiHA, mandatées par la Ville de Montbard, prendront ensuite le relais pour vous accompagner dans votre projet : de la définition du programme de travaux aux paiements des subventions.



CONTACTS

Ville de Montbard
Chargé de projet centre-bourg

Tél. : 03 80 92 01 34
Mail : centrebourg@montbard.fr

RDV conseillé

Retrouvez également SOLIHA lors des permanences tous les 2^e mercredis du mois au Relais 6 rue Eugène Guillaume à Montbard (sans RDV)

Tél. : 03 80 60 83 15
Mail : contact.montbard@solihha.fr



QU'EST-CE QU'UNE OPAH-RU ?

Une OPAH-RU (Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain) est un dispositif d'aides visant à encourager la rénovation du parc de logements privés pour améliorer leur confort, leurs performances énergétiques et préserver le patrimoine bâti.

Pour cela, la Ville de Montbard en partenariat avec l'Anah, le Conseil Départemental de Côte-d'Or et la Caisse des Dépôts, a mis en place un soutien technique et financier incitatif pour accompagner l'ensemble des propriétaires montbarfois, sous conditions.

L'information et l'accompagnement sont dispensés par le chargé de projet centre-bourg de Montbard et par l'association SOLiHA mandatée par la Ville.



VOUS SOUHAITEZ FINANCER VOS TRAVAUX ?

**VENEZ NOUS RENCONTRER,
LA VILLE DE MONTBARD
VOUS ACCOMPAGNE !**

**DES AIDES
POUR RÉNOVER
SON HABITAT**





PUBLICS ÉLIGIBLES

Propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, la Ville de Montbard et l'Agence nationale de l'habitat (Anah) vous accompagnent dans votre projet de rénovation de votre ou vos logements situés à Montbard.



CONDITIONS GÉNÉRALES

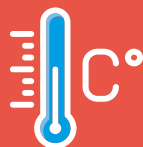
- ▶ Les travaux doivent être réalisés par des professionnels Reconnu Garants de l'Environnement (RGE).
- ▶ Le logement doit être occupé à titre de résidence principale.
- ▶ Les travaux ne doivent pas commencer avant le dépôt de la demande de subvention.
- ▶ D'autres conditions particulières s'appliquent en fonction des aides.



ADAPTER MON LOGEMENT AUX ALÉAS DE LA VIE

Difficultés à monter les escaliers, entrer dans la baignoire ou pour se déplacer : il est temps d'anticiper des travaux pour rester à domicile en sécurité le plus longtemps possible, le dispositif « Habiter facile » permet de financer l'ensemble des travaux pour rester autonome dans le logement.

Exemple : pour le changement de la baignoire en douche et l'automatisation électrique des volets roulants, Madame G., 75 ans, a obtenu une subvention permettant de financer 85% du montant TTC de ses travaux.



RÉDUIRE MA FACTURE D'ÉNERGIE EN RÉNOVANT DURABLEMENT MON LOGEMENT

Sensation de froid, système de chauffage vétuste et factures énergétiques trop élevées, le dispositif « Habiter mieux » permet de financer tous travaux d'amélioration des performances énergétiques du logement : de l'isolation au changement de menuiseries et de chaudière.

Exemple : l'Anah, la Ville de Montbard et leurs partenaires ont accompagné financièrement la famille B. dans leur projet d'isolation de leur pavillon des années 60, finançant ainsi 59% des travaux engagés par le foyer.



REMETTRE AUX NORMES SON LOGEMENT

Électricité vétuste, simple vitrage, toiture à rénover, travaux lourds à réaliser, en fonction de l'ampleur des travaux, les dispositifs « Habiter sain » et « Habiter serein » peuvent vous accompagner dans votre projet.

Exemple : Monsieur V., pour le projet de réhabilitation de sa maison du XIX^e siècle, a bénéficié de subventions lui permettant de financer 53% du montant TTC des travaux.

NOUVEAUTÉS

Depuis le 1^{er} janvier 2020, de nouveaux dispositifs viennent compléter les aides à l'amélioration de l'habitat :

- ▶ Action Logement accompagne désormais les salariés et anciens salariés d'une entreprise privée dans leurs projets d'amélioration énergétique ou d'adaptation de la salle de bain.
- ▶ Ma prime Rénov viendra, sous conditions, compléter les subventions disponibles. Cette aide sera ouverte en 2021 aux ménages non éligibles aux aides Anah.
- ▶ Avec le préfinancement des dossiers, plus besoin d'avancer les subventions, ne payez que votre restant à charge.